

## Retour sur six ans de protection des grenouilles

Onze espèces, toutes protégées « **et souvent menacées** », de grenouilles, rapauds, tritons et salamandres, ont présentes dans les landes de la Poterie.

Le 13 décembre, la route aux bords des landes de la Poterie sera définitivement pour les protéger. Une décision qui est le résultat **d'un long processus.** Depuis six ans, des actions sont menées par la commune, l'agglomération et le conseil départemental. Elles ont été accompagnées par VivArmor Nature, ou encore, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

De 2016 à 2019, des « crapaudrotes » ont été mis en place pendant trois hivers. De nombreux bénévoles se sont associés pour l'installation d'un dispositif de protection provisoire, permettant de collecter les amphibiens avant la route, pour les aider à traverser. 4 090 individus ont été sauvés.

### Deux fermetures temporaires en 2019 et 2020

Une réunion publique a été proposée en 2019. De décembre 2019 à mars 2020, la RD28 a été fermée pour la première fois. Une déviation par la RD768, à l'ouest du site, a été mise en place.

En 2020 et 2021, une nouvelle réunion publique a été organisée. Et de décembre à mars, la route a de nouveau été fermée à la circulation. Comme pour l'année passée, une déviation par la RD768, à l'ouest du site, a été mise en place, accompagnée de



*Pose d'une barrière-piège en bordure de la D28, pour aider les amphibiens à traverser la route, en 2016.*

PHOTO : DAVID ADEMAS, ARCHIVES OUEST-FRANCE

panneaux de sensibilisation. Des systèmes de comptage ont été posés sur le réseau routier, en début et en fin de fermeture, autour de la section fermée de la RD28 (trafic moyen évalué à 490 véhicules par jour).

En 2021, plusieurs actions ont eu lieu, comme des entretiens avec la population ou des rencontres avec les usagers, en temps de fermeture.

Le devenir de la portion fermée définitivement reste « **cependant à construire, avec toujours le souhait d'une concertation avec les habitants** », précisent les collectivités.

A.-L. R.